

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tenue à huit clos le 13^e jour du mois de janvier deux mille vingt deux (2022) à 19 heures 30 minutes par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacun s'étant identifié individuellement, les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Jade Veillette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance par visioconférence Mme Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 16 et du 20 décembre 2021
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2021
- 1.5 Ajustements salariaux pour 2022
- 1.6 Contributions aux organismes
- 1.7 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes
- 1.8 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2022
- 1.9 Montant additionnel pour les portes - salle des Loisirs

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2021
- 2.2 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an
- 2.3 Adoption du budget de l'OMH pour 2022
- 2.4 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Complément à la résolution #2021-12-232 sur le budget 2022 du SISEM

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-01-01 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 janvier 2022 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

1.3 Adoption des procès-verbaux du 16 et du 20 décembre 2021

2022-01-02 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations du 20 décembre a été remis aux élus avant la présente séance et que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal du 11 décembre soit adopté tel que rédigé;

Et que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations du 20 décembre soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance du mois de décembre 2021

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de décembre 2021.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance.

1.5 Ajustements salariaux pour 2022

2022-01-03

Considérant qu'il y a lieu de faire certains ajustements salariaux pour l'année 2022;

Considérant que ces ajustements font suite à un exercice comparatif;

Considérant que ces ajustements ont fait partie de discussions avec les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Jade Veillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De hausser le salaire de M. Sylvain Perron, responsable des travaux publics, et de M. Pascal Pagé, manoeuvre, au delà de l'indice des prix à la consommation et d'autoriser la signature par le maire des nouveaux contrats de travail tenant compte de ces hausses.

Adoptée

1.6 Contributions aux organismes

2022-01-04 Considérant que le conseil planifie verser une contribution à divers organismes dans l'année fiscale 2022;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser les contributions annuelles suivantes aux organismes tel que décrit dans le présent tableau:

Adoptée

Organisme	Contribution
Chambre de commerce	132\$
Fabrique Saint-Coeur de Marie	500\$ pour le chauffage Notre-Dame des Anges
	250\$ pour le chauffage Saint-Éloi
	50\$ pour le feuillet Notre-Dame des Anges
Fondation CHRM	500\$
CAPSA	500\$
Croix-Rouge	175\$
Opération Nez-rouge	25\$
Album des finissants PPLJ	100\$
Femme de Mékinac	75\$

Foyer de Sainte-Thècle	250\$
Boîte à cadeaux	35\$
Club Petits Déjeuners - École primaire	135\$
O.P.P. – École primaire	200\$
Moisson Mauricie	162\$
Magie de Noël	400\$
Association Chasse & Pêche	350\$
Total	3 839\$

1.7 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes

2022-01-05

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE HUOT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la procédure ci-jointe à la présente portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE

1.8 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2022

2022-01-06

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2022*. Madame Pascale Bonin, directrice générale, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

ADOPTÉE

1.9 Montant additionnel pour les portes - salle des Loisirs

2022-01-07 Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme JDHM, représentée par M. Joey Dolbec, pour procéder aux travaux de réparation des portes à la salle des Loisirs pour un montant de 4489.30\$, taxes en sus. Cette somme s'ajoute au montant déjà octroyé pour le nettoyage de 18 305.86\$, taxes en sus, pour un grand total de 22 795.16\$, taxes en sus. Il est à noter que ces sommes ont été approuvées par nos assureurs qui défraieront les coûts excédant la franchise.

ADOPTÉE

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2021

2022-01-08 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Jade Veillette s'abstenant de voter

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 299 998.16\$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 décembre 2021.

*Pascale Bonin
Directrice générale*

2.2 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an

2.3 Adoption du budget de l'OMH pour 2022

2022-01-09 Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget de l'OMH pour l'année 2022 au montant de 10 473\$ que nous a fait parvenir la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

2.4 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Complément à la résolution #2021-12-232 sur le budget 2022 du SISEM

2022-01-10 Tenant compte de l'adoption du budget 2022 du SISEM par la résolution #2021-12-232 à la séance du 16 décembre 2021 ;

Tenant compte que, dans le cadre de ce budget, l'embauche de personnel est prévue;

En conséquence, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les membres du comité SISEM soient informés que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban exige que lors de toute embauche dans le cadre de ce budget qu'un représentant d'une firme indépendante siège sur le comité de sélection.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière

2022-01-11

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Somavrac c.c. pour l'épandage et la fourniture d'un volume d'abat-poussière de 140 000 litres (chlorure de calcium 35% AP-35) au prix de unitaire de 0.3361\$/litre pour la saison 2022.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2022-01-12

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés,

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 janvier 2022.